Publication électronique : le 31 Mars 2025

62 Pas-de-Calais
Le Département

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LES ROUTES DEPARTEMENTALES D9 et D35
au territoire des communes de BOISLEUX-AU-MONT, CHERISY et ERVILLERS
TRAVAUX
remplacement cadre et plaque chambre télécom
Section hors agglomération
du 31 mars 2025 au 30 avril 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 18/03/2025, par laquelle ENSIO, fait connaître le déroulement des travaux de remplacement cadre et plaque chambre télécom, du 31 mars 2025 au 30 avril 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de remplacement cadre et plaque chambre télécom, va nécessiter une restriction de la circulation sur les routes départementales D9 du PR 7+500 au PR 8+0 du PR 17+900 au PR 18+400 et D35 du PR 8+750 au PR 9+250, hors agglomération, du 31 mars 2025 au 30 avril 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Maires des communes de BOISLEUX-AU-MONT, CHERISY et ERVILLERS,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CROISILLES,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte sur les routes départementales D9 du PR 7+500 au PR 8+0 du PR 17+900 au PR 18+400 et D35 du PR 8+750 au PR 9+250, hors agglomération, sur le territoire des communes de BOISLEUX-AU-MONT, CHERISY et ERVILLERS, du 31 mars 2025 au 30 avril 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Ces restrictions consisteront en :
- interdiction de stationner au droit des travaux,
- alternat de circulation réglé par feux tricolores, ou panneaux B15 et C18,
- limitation de la vitesse à 50 km/h,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,
Pour le Directeur de la Maison du Département
Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois

Arras,
Le 31 mars 2025

Signé électroniquement par
Laurent REGNIER
ORDONNATEUR

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois
Conseil départemental du Pas-de-Calais - 62018 ARRAS
Téléphone : 03.21.21.52.80

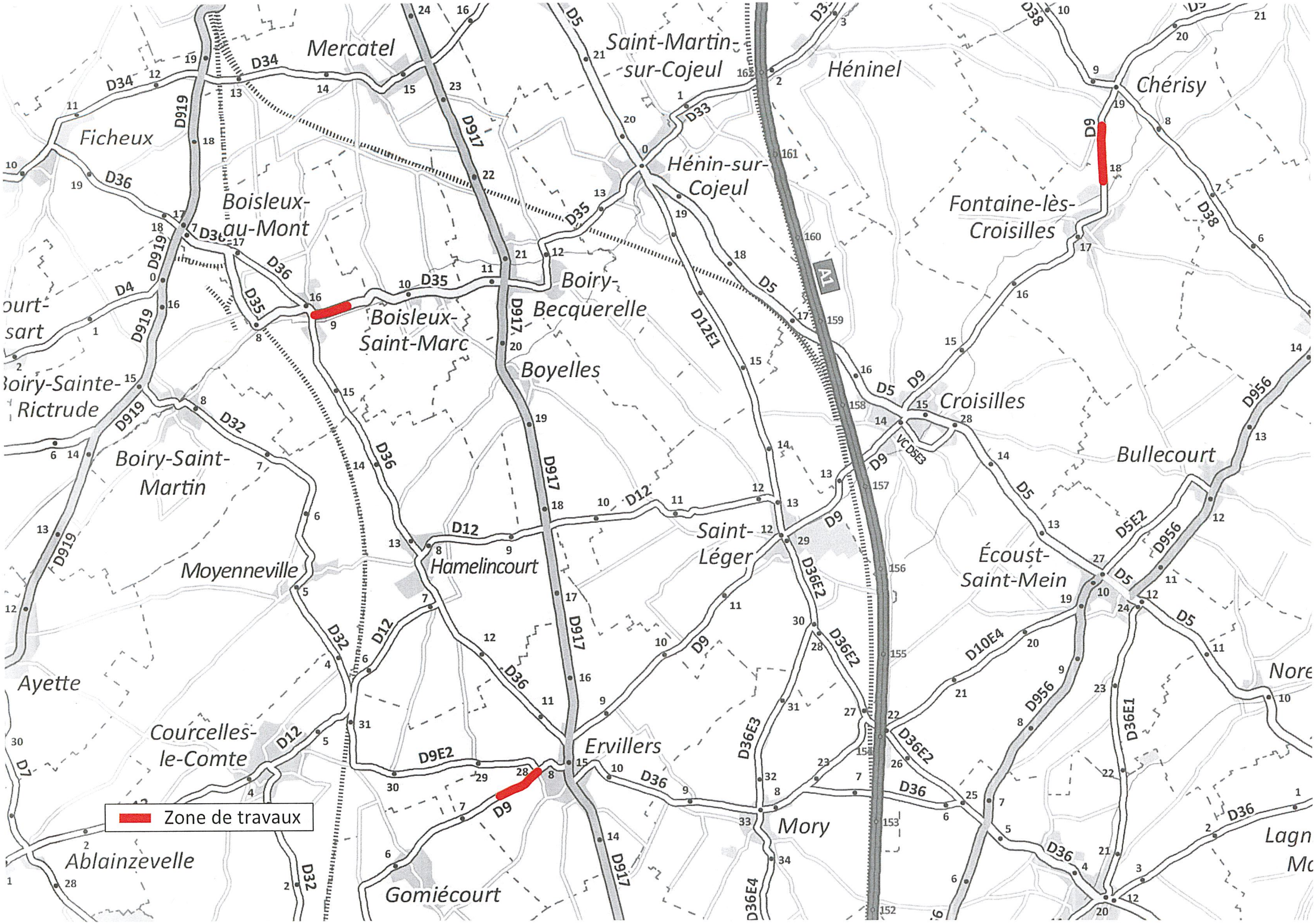
Mercatel
Saint-Martin-sur-Cojeul
Héninel
Chérisy
Ficheux
Hénin-sur-Cojeul
Boisleux-au-Mont
Fontaine-lès-Croisilles
Boiry-Becquerelle
Boisleux-Saint-Marc
Boyelles
Boiry-Sainte-Rictrude
Croisilles
Boiry-Saint-Martin
Bullecourt
Saint-Léger
Écoust-Saint-Mein
Moyenneville
Hamelincourt
Ayette
Courcelles-le-Comte
Ervillers
Mory
Ablainzevelle
Gomiécourt
A1
D917
D919
D9
D5
D36
D35
D12
D32
D956
Zone de travaux